

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

n° 2025 - 109 du 16 décembre 2025

Autorisation de baignade et de pratique d'activités nautiques à la plage de la Datcha au Gosier

Ce mardi 16 décembre 2025, les services municipaux du Gosier ont été informés par l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Guadeloupe de la conformité des résultats des analyses de l'eau de baignade de la plage de la Datcha, réalisées à partir du prélèvement du 12 décembre 2025.

Aucune contamination bactériologique n'est révélée et les données sont conformes aux seuils réglementaires.

Le Maire du Gosier Michel HOTIN, informe la population et les visiteurs que la baignade et la pratique d'activités nautiques sont de nouveau autorisées sur le site de la Datcha.

Pièce jointe : Rapport d'analyse